

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2102

Modification de la convention cadre établie entre la Ville de Lyon et le CCAS

Direction de l'Action Sociale

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2102 - MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE ETABLIE
ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE CCAS (DIRECTION DE
L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1732 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé la convention cadre régissant les relations entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que les sept annexes correspondant aux directions concernées, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2016, pour une période de six ans (soit jusqu'au 31 décembre 2021).

A cette occasion, il avait été annoncé que des modifications devraient être apportées dans le courant de l'année 2016, afin de prendre en compte, notamment, le changement d'organisation du pôle Ressources Humaines du CCAS dans le cadre du projet « partage RH » mis en œuvre par la DGRH.

En outre, quelques autres modifications ont été rajoutées concernant, notamment, les modalités de calcul et de refacturation des prestations réalisées par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

Afin de disposer d'un document de travail plus lisible, il est proposé d'approuver ces modifications au sein même de la convention cadre d'origine, telles qu'elles figurent en **caractère gras** dans le texte des documents, plutôt que de conclure un avenant modificatif dont la lecture est par définition mal commode.

Cette convention cadre modifiée prendra effet le 1^{er} juillet 2016 pour se terminer au 31 décembre 2021.

Vu la délibération n° 2015/1732 du 17 décembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1. Les modifications apportées à la convention cadre établie entre la Ville de Lyon et le CCAS, telles qu'elles figurent en caractère gras à compter du 1^{er} juillet 2016 sont approuvées.

2. La nouvelle convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. Les crédits relatifs à la subvention d'équilibre du CCAS, figurent à l'article 657362, fonction 523 du budget en cours.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Z. AIT-MATEN